



PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE

DIRECTION DES ACTIONS  
INTERMINISTÉRIELLES

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE L'URBANISME

REFERENCE : RV/GL  
Cr 26-08-05-CLIS VADANS  
AFF. SUIVIE PAR : MME VERBRUGGHE Roseline  
N° TEL : 03.84.77.71.43  
MEL : roseline.verbrugghe@haute-Saône.pref.gouv.fr

**Compte rendu de la réunion de la  
commission locale d'information et de surveillance (CLIS)  
du CET de VADANS  
du 27 septembre 2005**

Cette réunion présidée par M<sup>me</sup> Chantal MAUCHET, secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Saône, s'est déroulée en mairie de VADANS.

Etaient présents :

**M. BOUILLON : directeur des actions ministérielles à la préfecture**  
**M. CLERC : chambre d'agriculture**  
**M. CORNU Daniel : entreprise BAULARD**  
**Mme COIRATON : SYTEVOM**  
**M. de DINECHIN, commune de VADANS**  
**M. FASSET, Conseiller Général**  
**M. FLEURENTIN, chef des subdivisions centre de la DRIRE**  
**M. GRENIER, SYTEVOM**  
**M. GROSERRIN, PROJETEC**  
**M. GOUSSEREY, fédération de pêche**  
**Mme LAPALUS, Haute-Saône environnement**  
**Mme LECLERCQ-POULIN Cécile, bureau de l'environnement préfecture**  
**M. MAITROT, Maire de VADANS**  
**M. MICHEL, direction des services vétérinaires**  
**M. MIGEON, Maire de PESMES**  
**Mme MONNIER, direction régionale de l'environnement**  
**M. MORLOT, président du SYTEVOM**  
**M. PATE, direction départementale de l'agriculture**  
**Mme RACINE, service interministeriel de la défense et de la protection civile**  
**M. de SAINTE MARIE, maire de la GRANDE RESIE**  
**Mme TEISSIER, inspecteur des installations classées à la DRIRE**  
**Mme VERBRUGGHE Roseline, bureau de l'environnement et de l'urbanisme.**

La visite du site a commencé près de la torchère au bord de la 6<sup>ème</sup> alvéole : celle-ci est en cours d'exploitation. Elle sera remplie à hauteur du sol à la fin de l'année. Le nouveau compacteur permet de réduire plus efficacement le volume des déchets stockés. On atteint une densité de valeur 1 (1 tonne de déchets = 1m<sup>3</sup>)

M. GROSPERRIN dirige les visiteurs aux abords de l'ancien site et près des bassins de rétention, ce qui lui permet de rappeler l'historique du CET ainsi que les efforts fournis depuis plusieurs années pour réduire significativement le volume de lixiviats produits et donc réduire les coûts de traitement.

Les bassins d'eau pluviales quant à eux sont d'une capacité suffisante (900 m<sup>3</sup>). Il rappelle à la demande de l'assistance que le suivi post exploitation durera 30 ans.

Après la visite du site, les membres de la CLIS rejoignent la salle de réunion.

Madame MAUCHET remercie pour leur prestation les représentants du SYTEVOM et de PROJETEC qui ont assuré la visite sur le site et inviter les membres de la CLIS à passer au point suivant de l'ordre du jour.

## **I Rapport d'activité**

La présentation en est faite par Monsieur GROSPERRIN responsable du bureau d'études PROJETEC, selon le document ci annexé, qui correspond à l'exercice 2004.

En préambule, Monsieur GROSPERRIN tient à préciser, que pour ce qui est de la compétence territoriale du SYTEVOM celle-ci s'est élargie. En effet, le SICTOM de Champlitte a rejoint le SYTEVOM en 2005 restent les SICTOM de Vitrey sur Mance et de Ronchamp qui n'ont pas encore demandé leur rattachement au SYTEVOM.

Monsieur GROSPERRIN indique en outre que le volume des lixiviats est lié également à la pluviométrie. Les années 2004 et 2005 qui ont été des années sèches en ont augmenté ainsi leur concentration et abaissé leur quantité.

Monsieur GROSPERRIN informe aussi les membres de la CLIS de la certification ISO 14001 du CET de VADANS depuis mars 2005.

## **II Demande d'actualisation des capacités d'accueil du CET**

La demande a été officiellement déposée en préfecture le 23 septembre 2005.

Madame COIRATON explique qu'il s'agit en fait d'une procédure simplifiée de validation de prescriptions complémentaires par le conseil départemental d'hygiène, en vue d'une majoration de l'apport annuel de déchets de 50 000 tonnes à 75 000 tonnes maximum. L'apport moyen annuel a été estimé à 70 000 tonnes sur la base de la tendance annuelle des apports de 2005. En effet, depuis la fermeture du CET de Vaivre-pusey le 17 janvier 2005, Madame COIRATON explique que le CET de VADANS est devenu l'unique site à prendre en charge la production des ordures ménagères du département collectée par le SYTEVOM. La demande déposée par le SYTEVOM concerne donc la totalité des ordures ménagères résiduelles produites sur le territoire du SYTEVOM mais également les déchets industriels banals (DIB) collectés sur le territoire du SICTOM de GRAY, les déchets inertes et les encombrants collectés dans les déchetteries, les balayures de voiries issues du secteur de GRAY.(cf tableau joint).

L'apport annuel moyen à prendre en compte est par conséquent de 70 000 tonnes avec une possibilité de pointe à 75 000 tonnes, ce qui impliquera également un trafic quotidien de 10 camions supplémentaires par rapport au trafic 2004 : une augmentation considérée comme raisonnable compte tenu du trafic déjà supporté par la D.475.

Madame COIRATON rappelle que les lixiviats sont évacués quotidiennement et intégralement traités en station d'épuration. Le bassin de collecte des lixiviats du CET a été conçu pour stocker une production équivalant à un mois et demi.

Le biogaz est collecté puis détruit dans une torchère d'une capacité tout à fait adaptée au volume de biogaz produit.

Madame COIRATON indique par ailleurs que l'utilisation d'un compacteur plus efficace a permis d'augmenter la densité de compactage limitant ainsi l'envol des déchets, l'infiltration des eaux pluviales dans le dépôt de déchets et le dégagement d'odeurs.

Les 6 alvéoles sont conçues pour accueillir les apports supplémentaires d'ici fin juin 2007.

Monsieur MORLOT précise qu'en tout état de cause l'UIOM de Noidans-le-Ferroux sera en service en janvier 2007 et prendra le relais sur la base d'une autorisation pour 41 000 tonnes. Pour les 34 000 tonnes maximum restant à traiter, il conviendra de trouver une solution (exportation en direction des départements limitrophes par exemple).

Le maire de VADANS fait remarquer qu'il serait souhaitable de réduire les coûts de transport et chercher une solution moins pénalisante à ce titre pour le haut-saônois : Le doublement de la capacité de l'UIOM aurait pu être une solution tout à fait adaptée.

Madame MAUCHET demande si une dégressivité est envisagée pour faire durer le site de VADANS.

Le maire de VADANS insiste à nouveau sur les 70 000 tonnes d'ordures ménagères à traiter pour l'ensemble du département et la nécessité qui aurait été d'envisager deux fours à Noidans-le-Ferroux. Ce deuxième four aurait permis de travailler de façon constante et de pallier les défaillances et les problèmes de maintenance d'un four unique.

Madame MAUCHET constate par là même la forte augmentation de l'apport d'ordures ménagères à VADANS et demande à la DRIRE d'instruire très rapidement la demande déposée par le SYTEVOM en vue d'une actualisation des origines et des quantités des déchets acceptés à VADANS.

Monsieur FLEURENTIN intervient pour faire part du communiqué de presse du ministre de l'écologie et du développement durable à l'issue du conseil des ministres du 21 septembre 2005. Ce communiqué indique que la production des déchets augmente constamment et dépasse aujourd'hui 1,5 kilo par personne et par jour : l'ensemble de ces déchets nuisent à l'environnement, mais également à la santé. C'est pourquoi, il convient de mettre en application des mesures phares dans les 10 ans à venir, telles que le tri et le compostage afin de réduire le volume des ordures ménagères notamment.

Madame MAUCHET constate que la prise de conscience de la nécessité de la « collecte sélective » est assez faible.

### **III Rapport d'inspection de la DRIRE**

L'exposé en est fait par Madame TEISSIER qui indique en préalable que deux inspections ont été faites : la première le 2 mars 2005 et la seconde le 29 juillet 2005. Elles ont permis de faire les constats et les conclusions suivantes sur :

1. La bande d'isolement : Elle devait être constituée. L'exploitant a produit les actes notariés justifiant l'acquisition au nom du SYTEVOM des parcelles concernées.
2. Le dispositif de drainage sous membranes : Des arrivées d'eaux souterraines soulevaient la géomembrane et la fragilisaient. La poche d'eau sous la membrane a été purgée et l'étanchéité a été finalisée : des réseaux de drains ont été mis en place, dont les eaux sont rejetées dans le bassin d'eaux pluviales.
3. La procédure d'acceptation des déchets : le CET est autorisé pour un tonnage maximum de 50 000 tonnes par an. Les rapports mensuels de l'exploitant font état au 30 juin d'un stockage d'environ 32 000 tonnes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Le second semestre étant toujours plus important que le premier, le tonnage annuel enfoui sera de l'ordre de 70 000 tonnes, en raison notamment de la fermeture de CET de Vaivre-Pusey qui accueillait les ordures ménagères des secteurs de Vesoul et Port sur Saône, constituant ainsi un apport nouveau de 1 300 tonnes sur VADANS, soit pour l'année environ 15 000 tonnes. Le SYTEVOM a donc pris différentes mesures :
  - Utilisation d'un compacteur plus efficace ;
  - Orientation des encombrants des déchetteries vers un autre centre de stockage ;
  - Institution d'un tarif dissuasif pour les déchets industriels banals (seuls ceux de GRAY sont admis) ;
  - Dépôt le 23 septembre 2005 en préfecture d'une demande d'augmentation de la capacité du CET de 50000 tonnes à 75 000 tonnes maximum, qui permettra ainsi une durée de vie du site jusqu'au 30 juin 2007.

4-L'information préalable – le certificat d'acceptation préalable.

Le recueil des informations préalables, ainsi que les certificats d'acceptation préalables sont disponibles sur le site. Ils comprennent :

- Le nom et l'adresse du producteur des déchets,
- Le nom du transporteur,
- La nature des déchets,
- Les quantités prévisibles pour l'année.

S'agissant de l'apport des DIB, certains producteurs, ne détaillent pas la nature des déchets à stocker.

Les certificats d'acceptation préalables et les registres d'admission des déchets sont en cours de modification pour palier cette défaillance. Pour 2006, la nature des déchets déposée sur le site sera par conséquent connue de façon précise.

Un registre unique sera mis en place pour un suivi plus efficace des entrées.

5. La mise en place d'une méthode de suivi du paramètre DCO, afin de déceler toute anomalie dans la composition des lixiviats.

6. Le potassium, le magnésium, le COT, AOX et les analyses bactériologiques ont été intégrés dans les paramètres d'analyses effectuées sur les eaux souterraines.
7. Un filet anti-envol à été installé sur la périphérie de l'alvéole en exploitation et la géomembrane à été recouverte d'une structure de protection.
8. La torchère ne fonctionnait pas le jour de l'inspection : Un réseau de captage du biogaz en aérien a été installé par l'exploitant.

L'exposé de Madame TEISSIER est terminé.

Madame MAUCHET souligne le suivi très méticuleux du site.

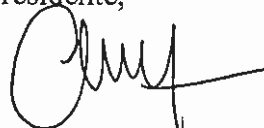
Monsieur MORLOT indique que s'agissant des mâchefers, l'exploitant en fera son affaire. Pour ce qui est des REFIOM, si ceux-ci sont traités au bicarbonate, ils sont valorisables à 50%, l'autre moitié sera stockée en décharge de classe I. Par contre, si les REFIOM sont traités à la chaux, tout ira en classe I.

Madame MAUCHET souhaite savoir si la bande d'isolement est constituée par le bois autour du site.

Monsieur GROSPERRIN indique que les 200 mètres ont été calculés à partir de la limite des alvéoles.

La séance étant terminée, Madame MAUCHET, remercie les membres de la CLIS présents et plus particulièrement Monsieur MAITROT pour son accueil en mairie de VADANS.

La Présidente,



Chantal MAUCHET